

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 MARS 2023 À 16 H 00

-----  
Rapport N° 42

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À DES ASSOCIATIONS SPORTIVES- CHÈQUES 1ERE LICENCE  
-----

Aujourd'hui L'an deux mille vingt trois, le dix mars, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 24 février 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

**Préside la séance** : Olivier BIANCHI, Maire

**Secrétaire** : Wendy LAFAYE

**Conseiller(e)s présent(e)s :**

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

**Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :**

Magali GALLAIS pouvoir à Samir EL BAKKALI, Marion BARRAUD pouvoir à Thomas WEIBEL, Alexis BLONDEAU pouvoir à Fatima BISMIR, Diego LANDIVAR pouvoir à Marianne MAXIMI, Catherine PINET-TALLON pouvoir à Cécile LAPORTE, Stanislas RENIE pouvoir à Eric FAIDY

**Conseiller(e)s excusé(e)s :**

Odile VIGNAL

-----  
*M. DUBREUIL arrive pendant l'intervention de M. le Maire sur la Capitale Européenne de la Culture.*

*Arrivées de M. BRENAS, M. GODARD (fin du pouvoir à Mme FERREIRA de SOUSA) et Mme BERNARD (fin du pouvoir à M. MAQUAIRE-BEAUSOLEIL) pendant le diaporama de la question 2. Arrivée de Mme JOSEPH pendant le débat de la question 2 (fin du pouvoir à M. PEYRE). Arrivée de Mme BISMIR avant le vote de la question 3 (pouvoir de M. BLONDEAU). Départ de Mme DULAC ROUGERIE avant le vote de la question 4 (pouvoir à M. le Maire). Départs de M. LANDIVAR (pouvoir à Mme MAXIMI) et Mme GALLAIS (pouvoir à M. EL BAKKALI) pendant le débat de la question n°9bis. Arrivée de Mme DULAC ROUGERIE avant le vote de la question 10 (fin du pouvoir à M. le Maire). Départ de Mme CANALES avant le vote de la question 54 (pouvoir à M. le Maire).*

*M. FAIDY demande une suspension de séance que M. le Maire accorde. Départ de M. ADENOT pendant la suspension de séance. Le quorum étant atteint, M. le Maire reprend la séance.*

-----  
**Rapport N° 42**  
**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À DES ASSOCIATIONS SPORTIVES- CHÈQUES 1ERE LICENCE**  
-----

La Municipalité accorde une aide financière de 25€ pour les adhérents clermontois des clubs sportifs situés sur le territoire communal et signataires de la Charte « Chèques 1ère licence ». Les clubs ci-dessous sollicitent le remboursement de l'aide « Chèques 1ère Licence » sous réserve de la production des pièces demandées. Le crédit disponible est de 15 250€.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

D'attribuer les subventions ci-dessous, selon la répartition suivante et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants aux conventions d'objectifs dont le modèle est joint, pour les associations : ASSOCIATION CLERMONT SAINT-JACQUES FOOT ; ASSOCIATION SPORTIVE MONTFERRANDAISE ; CLERMONT FOOT 63 ; HOCKEY CLERMONT COMMUNAUTE AUVERGNE ; OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS ; STADE CLERMONTOIS.

<b>TOTAL VOTANTS :</b>	<b>45</b>	=	48 Conseillers Présents	+	6 Représentés	-	9 Non participation
<b>TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :</b>	<b>45</b>	=	<b>Pour : 45</b>	+	<b>Contre : 0</b>		
Abstention :	0						

*Ne prennent pas part au vote de la question n°42 : Didier MULLER, Christine DULAC ROUGERIE, Christophe BERTUCAT, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Yannick VIGIGNOL, Valérie BERNARD, Samir EL BAKKALI, Alexis BLONDEAU et Cécile LAPORTE.*

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand



<i>CLUB</i>	<i>Sport</i>	<i>Chèques proposés</i>	<i>Montant</i>
Ville de Clermont-Ferrand – Séance du Conseil Municipal du 10 mars 2023 – Feuillet n°2023/ ASSOCIATION SPORTIVE ASPTT CLERMONT	Natation	1	25 €
ASSOCIATION SPORTIVE OMNISPORT CLERMONTOISE	Football	67	1 675 €
ASSOCIATION PASSION ROLLER 63 DE CLERMONT-FERRAND	Roller Derby	1	25 €
ASSOCIATION SPORTIVE CLERMONT SAINT-JACQUES FOOT	Football	63	1 575 €
ASSOCIATION SPORTIVE MONTFERRANDAISE	Football	3	75 €
	Basket Ball	30	750 €
	Gymnastique	38	950 €
	Lutte	21	525 €
	Judo	33	825 €
	Multisports kids	71	1 775 €
	Rugby	11	275 €
	<b>Total</b>	<b>207</b>	<b>5 175 €</b>
CLERMONT FOOT 63	Football	17	425 €
ECOLE DE JUDO CLERMONT JEUNES	Judo	9	225 €
HOCKEY CLERMONT COMMUNAUTE AUVERGNE	Hockey sur glace	3	75 €
ECOLE CLERMONTOISE DE KARATE	Karaté	15	375 €
ECUREUILS FRANC ROSIER	Football	58	1 450 €
LES AMITIES LAIQUES DE VALLIERES	Gymnastique	13	325 €
OFFICE MUNICIPAL DU SPORT	Activité Physique Adaptée	7	175 €
PHENIX CLERMONT TAEKWONDO	Taekwondo	7	175 €
STADE CLERMONTOIS	Gymnastique	15	375 €
	Tennis	30	750 €
	Archerie	1	25 €
	Escrime	1	25 €
	Athlétisme	4	100 €
	Judo	9	225 €
	Cheerleading	16	400 €
	Tennis de Table	48	1 200 €
	<b>Total</b>	<b>124</b>	<b>3 100 €</b>
STADE CLERMONTOIS BASKET AUVERGNE	Basket Ball	10	250 €
UNION SPORTIVE DES AGENTS MUNICIPAUX DE CLERMONT-FERRAND	Volley-ball	8	200 €
<b>3/4 TOTAL GENERAL</b>			<b>15 250 €</b>

**AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND ET « L'ASSOCIATION »**

Vu la convention d'objectifs entre la Ville de Clermont Ferrand et l'Association « Association » du « **date** ».

Vu l'article n° 1 « Objet de la Convention » - article portant la modification de cette convention, nécessitant un avenant pour l'année 2023.

**Il est convenu entre**

La Ville de Clermont Ferrand, représentée par Monsieur Olivier BIANCHI, Maire, ou son représentant, dûment habilité en vertu de la délibération du conseil municipal du **10 mars 2023**, et désignée ci-après sous le terme « La Ville » d'une part,

**Et**

« Association », association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, dont le siège social est situé « Adresse » représentée par « Civilité » « Nom Prénom », « titre », « N° Préfecture », et désignée ci-après sous le terme « L'association » d'autre part,

Afin de continuer à soutenir l'association dans ses missions et l'aider à réaliser les objectifs définis par la convention d'objectifs du « **date convention** », la ville s'engage à verser :

**« Montant chiffre » € - « Montant lettre » euros**

dans le cadre d'une subvention exceptionnelle concernant **les Chèques Première Licence**.

Le versement sera effectué à réception de l'avenant à la convention d'objectifs du « **date convention** » signé.

Fait en 2 exemplaires à Clermont Ferrand,

Le

Pour la Ville de Clermont-Ferrand

Le Maire

Pour le Maire et par délégation

Pour l'« Association »

« Association »

« titre »

« Nom Prénom »